



## Circulaire aux S1

# Préparation de rentrée 2014

### SOMMAIRE

P.1 : Sommaire

P. 2 : Rentrée 2014 dans  
l'Essonne et les Yvelines

P. 3 : Rentrée 2014 dans les  
Hauts de Seine et le Val  
d'Oise.

P. 4 : Rentrée 2014 dans  
l'académie

## LA RENTRÉE 2014 DANS LES YVELINES (78)

Le CTSD sur les DHG des Yvelines, s'est tenu le jeudi 23 janvier. Pour la rentrée 2014 le département des Yvelines bénéficie de 88 ETP, 31 en collège et 57 en lycée. **Mais ces nouveaux emplois ne suffiront pas à couvrir la hausse des effectifs** (+839 élèves en lycée en +537 en collège). Le H/E n'est pas amélioré, il est même en légère baisse (-0,002 en collège et -0,008 en lycée). **Les taux d'heures supplémentaires sont également en très légère progression.**

En lycée, les fermetures se poursuivent (STMG, FCIL...), réduisant toujours davantage l'offre de formation. Suite à nos interventions lors du GT du 17 janvier, plusieurs établissements ont vu ou vont voir leur dotation évoluer. A l'initiative des représentants FSU au CTSD un vœu demandant le maintien de la filière STMG au lycée des 7 Mares de Maurepas et de la FCIL au lycée Delaunay de Villepreux a été adopté à l'unanimité des organisations syndicales.

**En l'état, il n'y a donc aucune amélioration des conditions de travail à attendre pour cette rentrée 2014 (classes surchargées, HS...).** L'administration elle-même admet que malgré les créations

d'emplois supplémentaires, cela ne suffit pas à l'allocation de moyens supplémentaires.

Les DHG ont été dotées en heures statutaires (heure de laboratoire, vaisselle, UNSS...).

Le DASEN nous a également désigné les REP+, dont les personnels enseignants bénéficieront d'une pondération horaire) à la rentrée. Il s'agit des Collèges Gagarine à Trappes, Jules Verne aux Mureaux, Cézanne, Chénier et Clemenceau à Mantes.

**La date de remontée des TRMD est fixée au 12 février.** Exigez la convocation de la Commission Permanente et du CA avant cette date et le respect de ces prérogatives. C'est le CA, qui adopte la répartition de la DHG entre disciplines : les suppressions et créations de postes en dépendent.

En cas de refus du chef d'établissement de convoquer les instances, si vous souhaitez la présence d'un militant du SNES78 pour animer une HMIS, ou être reçus par le DASEN en délégation pour exposer vos revendications sur la DHG, prévenir [snes78@versailles.snes.edu](mailto:snes78@versailles.snes.edu), nous pourrons alors appuyer votre demande et vous accompagner.

## LA RENTREE 2014 DANS L'ESSONNE (91)

Lors du groupe de travail et du CTSD consacrés aux DGH, les représentants de la FSU 91 ont dénoncé les conditions de la prochaine rentrée dans les collèges et lycées de l'Essonne. Nous avons aussi demandé le réexamen de toutes les situations problématiques (perte d'élèves et perte plus que proportionnelle d'heures dans la DGH, structure étriquée, taux d'HSA démesuré...).

⇒ **Dans les collèges**, la dotation est en légère hausse, ce qui va se traduire par la création de 15 ETP. Mais rapportée à la hausse des effectifs, cette augmentation paraît bien dérisoire. Le H/E des collèges n'augmente que de 0.001, autrement dit, **les conditions d'encadrement ne vont pas s'améliorer significativement.**

Dans certains établissements, elles risquent même de se dégrader, au regard de certaines diminutions de DGH. Au final, sur 100 collèges, seuls 8 voient leur H/E augmenter. Comme les années précédentes, les collèges vont devoir rogner sur certains dispositifs et se voir contraints de revenir aux horaires planchers.

⇒ **Dans les lycées**, la dotation est aussi en légère augmentation (+680 heures, soit la création de 37 ETP),

mais la poussé démographique va être encore plus importante que dans les collèges (+977 élèves).

Conséquence : dans les lycées, le H/E diminue, ce qui signifie que **les conditions d'enseignement vont encore se dégrader.** Le DASEN et son adjoint en sont réduits à proposer quelques expédients censés permettre la gestion de cette pénurie : suppression de certains enseignements d'explorations, d'options... Les structures semblent toujours plus étriquées (pas de places pour les doublants de terminale, montée pédagogique en 1<sup>ère</sup> sous-estimée...). Dernier ingrédient de ce cocktail explosif : la réserve en heures pour les lycées est moins importante que l'an dernier.

⇒ **Dans l'Éducation Prioritaire**, le bilan est tout aussi décevant : **seuls deux collèges entrent dans la nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire.**

**A bien des égards, la prochaine rentrée s'annonce encore très difficile, l'heure est donc à la mobilisation dans les établissements, avec la section SNES de l'Essonne.**

## LA RENTREE 2014 DANS les Hauts-de-Seine (92)

### Une mobilisation lancée par le SNES 92 :

Suite à un appel à la grève déposé par le SNES, les collègues se sont massivement mobilisés, le jeudi 23 janvier, contre le projet inacceptable de la Direction académique sur la préparation de rentrée 2014. Ils étaient environ 500 devant l'Inspection académique de Nanterre à 12h après un Comité technique qui s'est tenu le matin et où toutes les organisations syndicales ont protesté contre le projet de la Direction académique. De nombreux établissements des communes d'Asnières, Clichy, Colombes, Gennevilliers, Nanterre et Villeneuve la Garenne étaient présents. Une délégation des maires de ces mêmes communes a été reçue à 12h30 par la Direction académique. Une délégation des établissements en grève accompagnée de représentants des organisations syndicales et de parents d'élèves (dont FCPE) a été aussi reçue à 13h30. Un nouveau comité technique a été convoqué le 27 janvier

### La lutte paie mais le compte n'y est pas !

**L'Inspection académique a attribué de nouveaux moyens : 528 heures en collège et 140 heures en lycée** entre le Comité technique du 23 janvier et le 27 janvier.

⇒ **Pour les collègues** il s'agit principalement d'éteindre l'incendie : l'Inspection académique a attribué des moyens nouveaux surtout sur les établissements en grève et qui

retrouvent ainsi en partie leur taux d'encadrement. L'Inspection académique est revenue aussi sur la ponction scandaleuse et injustifiée de 2.5 heures à 52 établissements.

⇒ **Les lycées** sont les grands perdants à ce jour : ils avaient vu leurs taux d'encadrement baisser (et de manière plus forte encore dans les lycées relevant de l'Éducation prioritaire) lors de la première mouture des DHG. L'Inspection académique n'a redistribué le 27 janvier que 140 heures (sur un total d'environ 70.000 heures...) et seulement pour 3 lycées sur 61.

**Une réserve départementale sérieusement entamée :** contrairement aux annonces du Directeur académique, faites à l'audience, après le rassemblement de jeudi dernier (le 23 janvier), il n'y a pas eu de dotation supplémentaire pour le département, alors que le Directeur académique avait laissé entrevoir la possibilité d'une dotation ministérielle supplémentaire au regard de l'augmentation des effectifs. C'est donc en entamant la réserve que l'Inspection académique a attribué ces nouveaux moyens. Or ces réserves sont indispensables pour ouvrir des classes nouvelles en juin au moment des "ajustements de rentrée". (11 classes de 6ème et 12 classes de Seconde ont été ouvertes en juin dernier !). Il ne reste qu'à espérer qu'aucun élève supplémentaire ne s'inscrira dans votre établissement en juin....

## LA RENTREE 2014 DANS LE VAL D'OISE (95)

La rentrée 2014 ne sera pas meilleure que la précédente. Après les années Sarkozy et la RGPP, l'Inspectrice d'Académie évoque l'optimisation des structures, c'est-à-dire remplir davantage les classes.

Les effectifs accueillis dans les collèges et les lycées du Val d'Oise vont augmenter de **1812 élèves**, la dotation du département n'augmentera que de **55 emplois ETP dont 24 pour les 109 collèges et 31 pour les 47 lycées**.

**Alors que les effectifs des collèges et lycées augmenteront davantage, les créations d'emplois seront deux fois moins importantes que l'an dernier (117 en 2013).**

Malheureusement, une grande partie de ces emplois seront gagés pour répondre au rétablissement de la formation pour les stagiaires, de l'histoire géographie en T<sup>ale</sup> S... Les établissements identifiés REP+ (Paul Eluard à Garges les Gonesse et Saint-Exupéry à Villiers-le-Bel) verront leur dotation abonder de 3 emplois ETP pour permettre aux collègues de ces collèges de bénéficier de la pondération de 1,1 sur leur service.

**L'éducation prioritaire** conserve une dotation permettant de construire une structure avec 26 élèves par classe, bien loin de nos revendications. Elle bénéficie aussi des postes d'appui qui peuvent, comme l'an dernier, faire l'objet de discussion dans l'utilisation des 18 heures par les équipes. Les lycées de l'éducation prioritaire reçoivent un abondement de 4 % sur leur dotation initiale.

**Quant aux lycées hors éducation prioritaire**, ils reçoivent

une dotation à la structure selon la carte des formations dispensées. La suppression de la FCIL (préparation aux concours infirmiers) impactera le lycée Cassin de Gonesse.

**C'est de nouveau sur les heures supplémentaires que va se jouer la rentrée des établissements.** C'est une véritable provocation que de découvrir dès maintenant le taux d'HSA augmenter et atteindre 8 % de moyenne dans les collèges et presque 13 % dans les lycées !

**Comme les chefs d'établissement doivent remonter leur T.R.M.D. avant le 14 février**, il va falloir être très vigilant :

Exiger la tenue d'une commission permanente et d'un CA, seule instance qui doit décider de la ventilation des heures de la DHG ;

▶ Si besoin, réunir les équipes enseignantes en heure d'informations syndicales pour débattre collectivement et faire des propositions : la DHG est celle de l'établissement et l'autonomie des EPLE n'est pas celle des chefs d'établissement ;

▶ En cas de désaccord avec les choix proposés par la direction de votre établissement, voter contre sa proposition et chiffrer les besoins réels de l'établissement ;

▶ Demander une audience à l'Inspectrice d'Académie pour porter vos revendications et solliciter le SNES-FSU 95 pour vous accompagner lors de l'audience en nous en informant : [sn95@versailles.snes.edu](mailto:sn95@versailles.snes.edu).

# Rentrée 2014 : l'asphyxie se poursuit

**Pour 3037 élèves en plus,  
seulement 100 emplois supplémentaires,  
5 postes de CPE  
et davantage d'heures supplémentaires !**

Les créations d'emplois (+100) comme l'an dernier (+400) sont notamment insuffisantes pour compenser la hausse des effectifs et les suppressions massives depuis 2007 (-2521).

Évolution entre la rentrée 2014 et la rentrée 2013	effectifs	emplois	dont gagés	% heures supplémentaires
collège et SEGPA	+1152	+80	24 emplois (décharge Éducation prioritaire)	+0,04% soit 8%
lycée (voie générale, technologique et professionnelle)	+1885	+139	70 emplois (50 financement Justif geo Terminale S, 20 emplois informatique en CPGE)	+0,05% soit 12,66%
Remplacement		-119		
<b>Total</b>	<b>+3037</b>	<b>+100</b>	soit 94 emplois sur les 100	

En effet, la quasi-totalité des 100 emplois ne servent pas dans la réalité à compenser la hausse démographique mais à financer les conséquences du rétablissement de l'enseignement en histoire-géographie en Terminale S (50 emplois), l'informatique en CPGE (20 emplois) et la décharge dans les établissements retenus par le Ministère au titre du cœur de cible de l'Éducation prioritaire (24 emplois).

**Au final, il ne reste que 6 emplois pour compenser la hausse de 3037 élèves, soit 1 emploi pour 500 élèves !**

Pour gérer la pénurie, les chefs d'établissement vont être appelés à utiliser les instruments devenus habituels : hausse des effectifs par classe, remise en cause des doublages ou de renforcement d'horaire disciplinaire, là où c'était encore possible, regroupement anti-pédagogique, facilité, en particulier, par le maintien de la réforme des lycées (LV1, LV2 et LV3 ensemble, section S, L et ES mélangées...).

Le Ministère programme également un alourdissement de la charge de travail des personnels pour accueillir les élèves supplémentaires en dotant l'académie de l'équivalent de 72 emplois en plus sous forme d'heures supplémentaires. Alors que le Recteur de l'académie de Versailles reconnaît que le taux d'HS est excessif et anticipe leur refus à venir par la conversion d'heures supplémentaires en heures postes à hauteur de 36 emplois, le Mi-

nistère compte sans aucun doute sur les déperditions organisées de notre pouvoir d'achat (gel du point d'indice, absence de revalorisation...) pour contraindre les collègues à en accepter davantage.

**Face à un budget insuffisant et à la crise de recrutement, le Recteur annonce renoncer à assurer toutes les missions du Service public d'Éducation !**

Devant l'insuffisance des moyens et la pénurie de personnels qui résulte de la crise de recrutement, le Recteur fait le choix d'amputer les moyens de remplacement, déjà laminés, en supprimant 107 emplois pour éviter de dégrader encore plus l'existant dans les lycées et les collèges. Et il confirme que l'académie n'a plus ainsi les moyens de financer la continuité du service public de remplacement.

Il récupère également des moyens par la suppression des classes préparatoires au concours d'infirmier, sans préavis, ne laissant d'autre choix aux étudiants que de se tourner vers les formations payantes du privé. Avec l'appui du SNES, depuis cette annonce, les établissements concernés se mobilisent.

Enfin la réduction de l'offre de formation se poursuit (fermeture des STMG au lycée les 7 Mares de Maurepas, des STI2D au lycée Sarcey de Dourdan...).

**Refaire de l'Éducation une priorité effective :  
Construire la mobilisation en janvier et février !**

Le projet de budget de l'académie doit être présenté le mercredi 14 janvier lors du CTA. Les élus du SNES et de la FSU en dénonceront l'insuffisance et exigeront une dotation à la hauteur des besoins. Les dotations par établissement seront examinées lors des CTSD qui se tiendront les 23 et les 24 janvier. Le SNES fournira toutes les informations aux établissements comme chaque année et travaille à la mise en place d'une campagne intensive pour combattre l'insuffisance des moyens.

Il appelle d'ores et déjà à refuser toute suppression de poste ou d'offre de formation non justifiée, à voter contre les DHG dans les établissements si les besoins ne sont pas couverts, à organiser des délégations en direction des Directions départementales ou du Rectorat, réactiver la campagne contre le refus collectif des HS... L'ensemble de ces actions, articulées aux campagnes pour la revalorisation de nos métiers, doit permettre la construction d'une vaste mobilisation de la Profession et doit déboucher sur un temps fort de grève nationale.